

Privilège—M. G. Scott

Il aurait fallu, j'imagine, trouver dans l'enveloppe appropriée les 45 millions nécessaires pour assurer la réalisation de cet aéroport, dans les délais qui, soit dit en passant, étaient indiqués dans le communiqué que j'ai cité. Ce communiqué disait:

... les travaux doivent débiter en 1980-1981 et se terminer d'ici à 1984-1985.

● (1220)

Bref, je trouve malheureux que le ministre des Transports ait mis en cause la validité de l'engagement ferme qu'avait pris le gouvernement précédent de mettre à exécution le projet d'agrandissement de l'aéroport au coût d'environ 45 millions de dollars. Le Conseil du Trésor avait accepté la seule chose qu'on lui demandait à ce moment-là, c'est-à-dire d'affecter \$220,000 pour les services de consultation nécessaires à la mise en route du projet, mais il était clairement entendu que le ministre des Transports établirait ensuite des plans plus définitifs que le Conseil du Trésor pourrait sans doute approuver par la suite, à moins, et j'insiste là-dessus, madame le Président, que le gouvernement alors en place décide de revenir sur l'engagement de principe qu'avait pris notre gouvernement d'aménager l'aéroport.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon intervention sera très brève. Nous laisserons les gens de Hamilton décider qui a raison et qui a tort dans cette affaire. Je répète ce que j'ai dit hier, autant que je sache. Premièrement, c'était une promesse électorale, l'une parmi bien d'autres. Malheureusement, si je devais tenir la moitié des promesses qui ont été faites au cours des mois de janvier et de février, je serais fauché pour les trois prochaines années. C'était donc une promesse électorale. Deuxièmement, elle a reçu l'approbation de principe du cabinet. Troisièmement, elle n'a pas été soumise à l'examen rigoureux du Conseil du Trésor, sauf la partie qui a trait aux services de consultation; nous sommes d'accord là-dessus. Enfin, si le montant d'argent était dans l'enveloppe, je dois avoir regardé dans une autre enveloppe, parce que je ne l'y ai pas vu.

Restons-en là, et les gens de Hamilton jugeront de l'importance, de la crédibilité à accorder à cette promesse de 50 millions de dollars. Toutefois, je tiens à assurer moi-même, et je l'ai répété maintes fois hier, que je suis animé des meilleures intentions, des meilleurs motifs, des meilleures dispositions à l'égard de l'aéroport de Hamilton, l'aéroport de Mount Hope. Je veux bien faire. Je veux simplement agir de façon responsable et faire ce qui doit être fait. Si c'est 50 millions de dollars, il en sera ainsi. Je ne veux simplement pas fixer de chiffre, car je pense que ce serait irréflecté de ma part d'en fixer un, que ce soit celui-ci ou l'autre mentionné précédemment.

M. Stevens: Pour tirer la question . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais rendre ma décision sur cette question. Je pense avoir entendu assez d'interventions.

[Français]

Je crois qu'il s'agit encore là d'un débat. Cela est très clair, il n'y a donc pas de question de privilège. De plus je voudrais faire remarquer aux honorables députés qui sont intervenus au cours du débat que je les ai écoutés jusqu'au bout, mais il est rapidement devenu très clair au cours de leurs interventions qu'il était question de remarques faites au cours de la soirée d'hier. Par conséquent, les honorables députés avaient tout le loisir voulu pour me donner avis de leur question de privilège, comme ils doivent le faire. J'ai dû les écouter aujourd'hui parce que, évidemment, on peut invoquer la question de privilège si elle découle des délibérations qui viennent d'avoir lieu, mais ce n'était pas le cas, et par conséquent, j'aurais beaucoup apprécié recevoir un avis de cette question de privilège.

[Traduction]

M. Stevens: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je me rends évidemment à votre décision au sujet de la question de privilège, mais je crois que le Règlement est en cause du fait que le ministre des Transports a voulu donner l'impression qu'il ne s'agissait que d'une espèce de vague promesse électorale. Je ne critique pas votre décision, mais je veux bien préciser par un rappel au Règlement que je citais un document du ministère même.

Il ne doit pas y avoir le moindre doute dans l'esprit du ministre sur ce qui s'est passé sous le gouvernement précédent. Je lui demande donc de déposer le document daté du 7 février 1980 et destiné au Conseil du Trésor, afin de faire la lumière sur toute cette affaire. Je crois que la Chambre constatera qu'il ne s'agissait pas d'une promesse électorale mais d'une décision ferme du cabinet à laquelle on donnait suite. Toute autre présentation des faits par le ministre des Transports est trompeuse.

Mme le Président: Il n'appartient pas au député de corriger le hansard. S'il croit que le ministre ne lui a pas donné une réponse exacte, ou plutôt si le ministre croit qu'il doit apporter une correction au hansard parce que ses propos ne sont pas rapportés correctement, il doit le faire lui-même.

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-29, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981.